Cinquantième année. - N ° 209 A 30 et 31 octobre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 178

30 – GARD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Ventes et cessions

560 200 057 RCS Nîmes.
JALLATTE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 6318488.00 EUR.
Adresse : rue du Fort, BP 5, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEEDe la SAS JALLATTE Par la SAS FINANCIERE DU FORTSociété Absorbante :La Société FINANCIERE DU FORT, Société par actions simplifiée, au capital de 3 811 225.43 €, dont le siège social se situe Rue du Fort, 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 391 155 751 ;Société Absorbée :La Société JALLATTE, Société par actions simplifiée au capital de 6.318.488 euros, dont le siège social se situe Rue du Fort BP5 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 560 200 057 ;Evaluation de l'actif et du passif de la SAS JALLATTE dont la transmission à la SAS FINANCIERE DU FORT est prévue :- Montant de l'actif : 16 478 500.44 euros- Montant du passif : 19 367 403.18 euros.Augmentation du capital / Rapport d'échange des droits sociaux : La SAS FINANCIERE DU FORT étant propriétaire des 332 552 actions de la SAS JALLATTE renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de la réalisation, en sa qualité d'associé unique de la société absorbée. En l'état de cette renonciation, conformément à l'article L 236-3 du Code de Commerce, il ne sera pas procédé à la création d'aucun titre nouveau du capital social de la SAS FINANCIERE DU FORT.Mali de fusion : La différence entre la valeur nette comptable des Titres de la SAS JALLATTE dans les livres de la SAS FINANCIERE DU FORT, telle que figurant dans les comptes au 31 décembre 2016 et la valeur de l'actif net apporté constituera un mali de fusion qui suivra le régime prévu par le règlement CRC n ° 2004-01Le projet de fusion établi le 20/10/2017 a été déposé : au greffe du tribunal de commerce de Nîmes, au nom de la SAS FINANCIERE DU FORT, absorbante, et au nom de la SAS JALLATTE, absorbée..